



CISALB
42 rue du Pré Demaison
73000 CHAMBERY

Délibération 020-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Date de convocation : 13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 24 avril à 17h, les membres du comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget, légalement convoqués, se sont réunis au CISALB sis 42 rue Pré Demaison à Chambéry.

Nombre de délégués en exercice : 14

Présents : 8
Pouvoir : 0
Votants : 8
Majorité : 8
Abstention : 0

Présents :

	Délégué(e)s titulaires	Délégué(e)s suppléant(e)s
Cœur de Chartreuse		
Cœur de Savoie		
Grand Annecy	Alain BAUQUIS	
Grand Chambéry	Michel DYEN, Daniel ROCHAIX	Arthur BOIX-NEVEU
Grand Lac	Marie-Claire BARBIER, Jean-François BRAISSAND, Yves MERCIER	Jean-Marc DRIVET
Rumilly Terre de Savoie		

Pouvoir : Néant

Secrétaire : Arthur BOIX-NEVEU

Excusés : Maryline ZANNA, Marc DUPRAZ, Luc BERTHOUD, Pierre BRUN, Aurélie LE MEUR, Robert AGUETTAZ, Michel FRUGIER

Assistaient à la réunion :
Renaud JALINOUX et Séverine HOULLETTE (CISALB)



Comité du 24 avril 2023

Délibération 020-23

Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

SENSIBILISATION

Grille tarifaire 2024

La présidente propose la grille tarifaire ci-dessous applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Cette grille propose d'intégrer le Pass Région comme moyen de paiement accepté à Aqualis. Ce dispositif régional offre aux jeunes de 16 à 25 ans une prise en charge financière des coûts liés à des activités culturelles (notamment). Les activités concernées doivent être liées à un musée, elles concernent les jeunes à titre individuel ou collectif (dans le cadre scolaire). Ainsi il est proposé d'intégrer à la grille tarifaire la possibilité de payer son entrée individuelle à Aqualis à l'aide du Pass Région ainsi que des activités pédagogiques spécifiques (scolaires ou individuelles, dont les escape games). Ce nouveau moyen de paiement sera accepté dès le mois d'avril 2023 afin de soutenir la sensibilisation de la jeunesse locale en facilitant l'accès aux activités d'Aqualis. Pour rappel, le Pass Culture (pour les jeunes dès 16 ans) est déjà opérationnel à Aqualis et au Lab'eaux depuis 2022. Il fonctionne, lui aussi, à titre individuel et collectif.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES À DESTINATION DES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET GROUPES ADULTES EN FORMATION (dont scolaires avec Pass région ou Pass culture)				
Coût de l'activité	Établissement du bassin versant		Établissement hors bassin versant	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC
Tarif collectif dans le cadre d'animation ponctuelle (sans nuitées)				
Jusqu'à 2h d'animation	37,5	45	75	90
Jusqu'à 4h d'animation	47,5	57	95	114
Tarif individuel dans le cadre des Pass Région ou Culture				
Jusqu'à 2h d'animation	1.5	1.8	3	3.6
Jusqu'à 4h d'animation	2	2.4	3.5	4.2
Tarif collectif dans le cadre de séjour de découvertes (avec nuitées)				
Jusqu'à 2h d'animation	100	120	100	120
Étudiants, collégiens et lycéens non accompagnés	0	0	0	0
Participants au projet « Ambassadeurs du lac »	0	0	-	-
ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES & ACTIVITÉS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC				
Coût de l'activité	€HT		€TTC	
ATELIERS DU LAC (ENFANTS DE 4 A 11 ANS)				
1 atelier	5		6	
5 ateliers consécutifs	20,83		25	
VISITES PÉDAGOGIQUES				
Groupe (individuels, centre de loisirs, associations...)	25		30	
Jeunes via le Pass Culture/Région (offre de groupe)	16,67		20	
Jeunes via le Pass Culture/Région (offre individuelle)	5		6	
Droit d'entrée avec médiation à Aqualis - adulte	2,5		3	

Droit d'entrée avec médiation à Aqualis – enfant (de 4 à 17 ans)	1,67	2
<i>Gratuités : carte Atout Jeunes, carte Ambassadeurs du lac, carte AixPassRiviera, carte nominative (enseignant ou partenaire)</i>		
CONFERENCES ET ESCAPE GAME A AQUALIS		
Conférences	Gratuité	
Jeu d'évasion (max. 6 participants, >10 ans)	33,33	40
Jeunes via le Pass Culture/Région (offre de groupe)	16,67	20
Jeunes via le Pass Culture/Région (offre individuelle)	5	6
OPERATIONS EVENEMENTIELLES TOUS PUBLICS		
<i>(fêtes de la science, du patrimoine, du développement durable, journée thématique, etc.) à Aqualis, au Lab'eaux ou sur le territoire</i>		
Gratuité		

Après en avoir délibéré, **le comité syndical**,

Article 1 : approuve la grille tarifaire des activités pédagogiques pour 2024,

Article 2 : autorise la présidente à signer les documents à intervenir.

La Présidente


Marie-Claire BARBIER

Acte certifié exécutoire

Affiché le

21/05/2023